

Mémoire

**Concernant le projet d'aménagement du parc éolien
Massif du Sud par Saint-Laurent Énergie inc.**

**Présenté dans le cadre des audiences du
Bureau des audiences publiques sur l'environnement**

**par
Bruno Labrecque, citoyen
Janvier 2011**

Présentation :

Bruno Labrecque

Je suis résident permanent de Beauport et je suis copropriétaire du 289 rang 9, St-Luc avec mes frères et sœurs (9 enfants) de la ferme de mes parents depuis 1979. Récemment retraité, j'ai l'intention de passer de plus en plus de temps à St-Luc d'où l'intérêt pour le projet du parc éolien du Massif du Sud, car si ce projet abouti il sera mon voisin immédiat et viendra changer tout l'intérêt pour ma résidence secondaire dans le futur.

J'aimerais pour commencer remercier M. Le président François Lafond ainsi que le commissaire M. John Haemmerli. Leur travail lors des séances d'informations, a été exemplaire. Ils ont tenu, de main de maître, ces séances. Je fus particulièrement impressionné par leur grande connaissance de la documentation volumineuse dans ce dossier, ce qui démontre le sens d'un travail bien fait. Leurs interventions ainsi que la recherche de réponses adéquates aux questions qui ont été posées démontrent le souci de la transparence.

Merci à vous deux pour le souci de la démocratie dans ce projet.

Nous sommes réunis ici à la suite de la possibilité de l'implantation d'un projet éolien dans le parc du Massif du Sud. Ce projet nous est proposé comme une avenue possible pour la survie du Parc du Massif du Sud.

Dans mon mémoire, je parlerai plus précisément de la situation de St-Luc car c'est là que je suis né et que j'y ai grandi. Je crois par contre que mes propos reflètent aussi la situation des trois autres municipalités englobant ce projet.

Je crois que nous devons retourner dans le passé quelques instants pour mieux se situer présentement. Je vous ferai un bref historique de la situation de St-Luc.

Je suis né dans le rang 9 de St-Luc, j'y suis demeuré jusqu'à l'âge de 18 ans. Je suis parti parce qu'à cette époque j'étais jeune et mes rêves je ne les voyais pas s'accomplir là-bas. La plupart des jeunes de mon âge ont fait la même chose soit pour compléter leur scolarité ce qui était impossible dans la région ou tout simplement pour aller sur le marché du travail. En 1975, les mégaprojets faisaient partie du paysage, soit les

Olympiques, la Baie James la construction de l'auberge des Gouverneurs, le Complexe G à Québec pour ne nommer que ceux-là. On était en pleine révolution et les jeunes se sentaient interpellés, les salaires y étaient très intéressants. Il y avait bien quelques entreprises dans les environs soit Prévost Car (aujourd'hui Volvo) IPL Plastique Provincial, les abattoirs St-Anselme et d'autres entreprises en Beauce, ces compagnies ne pouvaient rivaliser côté salarial, contre les mégaprojets. Il en survient donc un exode des jeunes vers les grandes villes avec tous les attraits greffés aux grandes villes. En 1979, mon père, à la suite de l'arrivée des quotas de lait, ne pouvait plus exploiter la ferme comme il le voulait, c'était donc la mort de la petite compagnie qui l'avait fait vivre lui et sa famille pendant des décennies. Le seul choix étant de vendre, la seule économie amassée dans toute une vie de labeur se trouvait dans cette ferme. Il a eu la brillante idée de l'offrir à ces enfants, il pouvait donc acheter une nouvelle propriété dans le village et vivre de ses rentes. Je me retrouve donc propriétaire, d'un neuvième d'une ferme qui, je dois le dire pendant cette période, m'intéressait plus ou moins, car j'étais à m'établir à Québec avec tout

ce que cela comporte. Je n'avais pas d'auto, pas de résidence principale mais j'avais un chalet....Vous savez aujourd'hui, je suis bien établi je possède des biens divers, j'ai une situation financière confortable, fraîchement retraité. L'achat de cette part a été, sans contredit, un excellent investissement, en plus je m'aperçois qu'elle détient les trésors de ma jeunesse et cela n'a pas de prix.

Fin des années 70, début des années 80, la majorité des fermes du rang 9 ont été vendues ou laissées à l'abandon. C'était désolant de voir toutes ces années de durs labeurs laissés à l'abandon. Cette situation a eu de sévères retombées pour la municipalité de St-Luc. Les deux magasins généraux ont fermé leurs portes, le garage a fait de même, ces années furent sombres pour la municipalité. Il était impossible de se procurer de l'essence ainsi que de faire son épicerie, nous devions nous déplacer. Le parc du Massif du Sud n'existait pas. Tout ce dont, on connaissait de ce lieu, c'était que les bûcherons allaient bûcher sur les limites (terres publiques). Pendant ces années-là, une terre à bois ne valait rien. Un de mes amis de St-Luc m'a dit qu'il avait acquis deux lots pour la somme de 75\$ et 80\$ pour taxes

impayées. Je me demande bien à combien ces lots sont évalués aujourd'hui.

À la fin des années 80, émergeât une nouvelle catégorie de colons. C'étaient des citadins, des personnes bien nantis, de jeunes retraités ou encore de jeunes couples à la recherche d'un havre de paix. Ces gens avaient une capacité économique importante car ils pouvaient se payer le luxe d'une résidence secondaire. Ce phénomène a donné un nouveau souffle à St-Luc. Aujourd'hui, la municipalité compte un dépanneur, une épicerie, un poste à essence, une caserne de pompier, un Camp forestier qui vient tout juste d'être acquis par un résident de Montréal, sans compter toutes les Pme qui gravitent tout autour du Massif du Sud et qui s'y sont installées face aux potentiels récréo-touristiques du parc. Les jeunes qui avaient quitté reviennent à leur lieu de naissance. Le rang 9 ainsi que le rang 12 impactés directement par le projet sont maintenant habités dans leur ensemble, les résidences décrépies par des années d'abandon sont maintenant de magnifiques chalets où les gens reviennent s'y amuser, les gens y sont heureux et souriants.

En ce qui concerne le projet en tant que tel, je crois, sans l'ombre d'un doute que c'est une erreur monumentale. Ce projet, il est certain, en est un de 350 millions de dollars, on l'a souligné abondamment mais on a beaucoup moins parlé des effets néfastes sur la municipalité de St-Luc ainsi que des trois autres. Je crois moi aussi qu'au début les badauds afflueront pour voir ce mégaprojet naître dans le Massif, voir ces imposantes structures de 300 pieds de haut s'élever au-dessus des montagnes. Par contre, les gens verront aussi les ravages irréversibles que ces gigantesques structures imposeront à la nature, ensuite les gens s'en désoleront puis quitteront pour ne plus y revenir parce que ce qui les amenait au Parc sera complètement perturbé. Lors des séances d'information auxquelles j'ai assisté sur place et suivies par la suite sur le web, celles auxquelles je ne pouvais assister, à maintes reprises, j'ai entendu parler de l'harmonisation de ce projet dans le décor du parc du Massif du Sud. La semaine dernière, je suis monté au mont du Midi où il y a une tourelle d'observation, c'était une belle journée par temps clair, vous savez que, du haut de cette tour, nous apercevons Québec sans lunette d'approche et encore plus surprenant, on voit clairement

l'édifice Marie-Guyard (Complexe G). Québec se trouve à 50 km plus ou moins à vol d'oiseau, alors j'ai énormément de difficulté à croire que les éoliennes se fonderont dans le décor lorsqu'on est à deux, trois voir cinq km d'elles, en plus elles sont plus hautes que le G. De cette tourelle d'observation, à notre droite, lorsqu'on regarde vers le sud, il y a un mât de capture de vent et je peux vous assurer qu'avec tous les efforts que je pouvais faire, ce mât ne disparaît pas dans le décor et il est une excellente source de comparaison. Je n'ose même pas penser à ce que cela pourrait être avec 75 éoliennes. Je suis un nouveau retraité de la fonction publique québécoise, j'y ai travaillé pendant 35 ans et les 15 dernières, j'étais à l'emploi du Ministère de la culture et des communications, j'y ai appris l'obligation que le gouvernement a de préserver le patrimoine : le Massif en fait partie, en tant que patrimoine écologique naturel. Nos élus, de par leur mandat, ont cette grande responsabilité et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs manquent à ce mandat, car pour des raisons pécuniaires, il est prêt à sacrifier un trésor, il devra en rendre des comptes.

De plus j'ai entendu le représentant de la MRC Chaudière-Appalaches nous parler de l'achalandage au Parc du Massif du Sud, j'ai été déçu de voir comment la comptabilisation de la fréquentation du Parc était minimale. Il est certain que peu de gens se présentent au kiosque de St-Philémon, ceux qui s'y présentent y vont pour les installations et services de cet endroit. D'ailleurs, j'ai pu en constater les services offerts, un ex-collègue de travail de Québec est venu y passer quelques jours dans un camp de bois rond fraîchement construit, de toute beauté dans une zone magnifique. L'accès privilégié pour l'accès aux terres publiques attenant au parc se fait majoritairement par le rang 12 de St-Luc et pour ceux qui ont une meilleure connaissance de l'endroit, par le rang 9. Je peux dire que je suis un utilisateur régulier de ce secteur, c'est mon terrain de jeux en toutes saisons et chaque fois que j'y vais, j'y rencontre des gens et je suis toujours surpris de voir d'où les gens arrivent. Les adeptes de motoneiges hors pistes y sont gâtés car les endroits pour y pratiquer ce sport sont très restreints au Québec, La chasse à l'orignal est sans contredit l'atout majeur de ce secteur, je ne suis pas chasseur mais je sais comment les gens doivent préparer leur

chasse pour réussir à prélever leur orignal, ces gens passent l'année à préparer leurs chasses au Massif. J'y ai même vu des gens pratiquer le télémark, un mélange de ski alpin et de ski de fond, et je ne vous parle pas de tous les autres sports et loisirs pratiqués au Massif. Je peux comprendre qu'il est onéreux de faire un recensement précis des utilisateurs du Parc. Par contre, je crois que c'est une donnée indispensable à ce moment, car tous ces gens génèrent des retombées économiques importantes pour les quatre municipalités. Est-ce que ces retombées sont équivalentes aux redevances promises par ce projet à ce moment, je ne croirais pas. Est-ce que, par contre, elles peuvent le devenir dans le futur? alors là, j'y crois parce que j'ai vu ce parc prendre son essor dans les dernières années.

Si le projet du parc éolien du Massif du Sud débute, ce sera la fin des petites PME qui sont venues s'installer autour du Massif du Sud. Elles y sont venues parce qu'elles croyaient en l'avenir naturel de ce parc. À ce moment-ci, je vais citer une remarque de M. le commissaire John Haemmerli en réponse à l'entrepreneur du projet concernant le bruit des éoliennes à proximité de refuge d'équitation :

Volume 4 référence 2500

« Moi, si j'étais dans la peau d'un urbain qui vient d'acheter une expérience tranquille en montagne à cheval et puis qui veut aller dormir dans un refuge, je ne suis pas sûr que je serais d'accord avec votre interprétation de la chose. »

Cette remarque, très pertinente, démontre que beaucoup de gens en viendront à cette conclusion et qu'il y a d'autres endroits où il est possible d'avoir cette tranquillité.

Il faut en venir aussi à une réalité, la municipalité de St-Luc, malheureusement, ne peut conserver ses jeunes car le travail et les industries y sont manquantes, Le projet du Massif du Sud générera quelques emplois, mais force est d'admettre que, ces emplois plus spécialisés seront donnés à des gens de l'extérieur qui, je crois, ne viendront pas s'installer ici, alors que faire? Simplement, mettre les efforts sur les jeunes pour qu'ils reviennent prendre leur retraite, jeunes dynamiques avec une force économique très appréciable, dans leur patelin qui les a vus naître. Ce phénomène est déjà bien enclenché comme je le mentionnais plus haut.

Je ne peux passer laisser sous silence le manque de transparence de la Municipalité de St-Luc à l'égard de ses résidents ruraux permanents ou non. En 2005, le projet a pris naissance avec le mandat que le Gouvernement a donné à Hydro-Québec. À ce moment, personne ne croyait que cela pouvait voir le jour ici. À partir de 2007, les rumeurs deviennent une réalité. À partir de ce moment, je me suis mis à me préoccuper de ce projet. Alors, chaque fois qu'il y avait, à l'ordre du jour, aux séances du conseil municipal, un item concernant le projet, j'y assistais. À partir de ce moment, j'ai demandé, ainsi que plusieurs autres personnes, la tenue d'un référendum ou d'un vote ou quoi que ce soit afin de prendre le pouls de la population afin de constater si ce projet en était un désiré par la population en général. Ce fut un non catégorique à chaque reprise. Les seules choses qui ont été faites le furent par le promoteur qui venait vendre son produit et ça faisait partie de sa démarche. La municipalité a décidé d'ouvrir son registre un jeudi soir pour que les gens viennent signer leur accord ou désaccord. Je

devais monter de Québec ce soir là, par contre ce jeudi soir de novembre 2008 il faisait tempête, une belle grosse tempête, j'ai été dans l'impossibilité d'y aller, il y a eu 8 signatures, même les gens de St-Luc ne se sont pas déplacés. Je croyais, dans ma naïveté, que le registre serait ouvert de nouveau mais non. Je ne vous citerais pas toutes les fois qu'ils y a eu des demandes car ça deviendrait redondant, il est clair que le 350\$ millions de dollars prédominait sur la démocratie. Je blâme la Municipalité de St-Luc d'avoir agi de la sorte car elle a exclu un nombre important de gens qui, en plus, seront les plus durement touchés par ce projet. Au moins la tenue des audiences publiques vient atténuer ce manque de respect.

J'ai été très surpris aussi de constater que les deux MRC se sépareront les redevances. Que restera-t-il vraiment à St-Luc, cette municipalité qui, recevra, si le projet débute, la majorité des inconvénients, presque l'ensemble des éoliennes seront dans sa zone.

Quels seront les dommages sur la faune? Je crois qu'ils seront immenses et irréversibles. Comme exemple : il y a, plus ou moins, une quinzaine d'années, il y a eu une exploitation forestière assez importante, une compagnie a coupé le bois sur les terres publiques, pour ce faire, ils ont fait de nouveaux chemins. Il y a une côte que tout le monde connaît sous le nom de la côte d'asphalte, ce chemin a été construit dans le flanc d'une montagne très abrupte, tellement que les camions-remorques ne pouvaient la monter, alors on a asphalté un tronçon de cette route, et même cela n'a pas suffi, on devait attacher un bulldozer pour réussir à monter sur cette montagne. Après exploitation de ce chantier, cette route a été laissée là, telle quelle. Lors d'une pluie abondante, associée à une couple à blanc, les eaux d'écoulement n'étaient plus retenus, ce chemin est devenu une immense rivière, la crevasse créée par ce phénomène est impressionnante, en son entier, elle fait 6 pieds de profond. Lors d'une promenade dans le parc j'ai constaté que le promoteur était à reconstruire ce chemin. J'ai posé une question au promoteur via le Web concernant le dynamitage et l'inclinaison

maximale acceptée pour monter les structures à leur site de construction. Tel que décrit dans le volume 5, référence 135, les études ne sont pas complétées mais ils n'espèrent pas plus de 10% sinon ils devront pousser les camions, alors on doit en conclure que le phénomène d'érosion continuera et s'accroîtra.

Concernant le déboisement, on a une excellente référence dans le parc à la suite de cette exploitation, comme je disais, la coupe fut à blanc, comme pour l'érection des éoliennes. Aujourd'hui, quinze, vingt ans plus tard, les marques de ce déboisement par la compagnie forestière sont encore très apparentes. Comment peut-on espérer réussir à faire mieux en un an ou deux, je n'y crois pas du tout.

En conclusion :

Durant les séances d'informations du BAPE, il a été abondamment question de la sous-représentation de parc régional dans la région de Chaudière-Appalaches. Il a été démontré, hors de tout doute, que le parc du Massif du Sud est une réserve faunique exceptionnelle de par sa diversité, de sa faune et de sa flore. Il est apparent que les élus fédéraux, provinciaux ainsi que municipaux ont perdu toute notion de logique. C'est une aberration d'installer un parc éolien dans un réserve faunique. Il en subviendra des dommages irréversibles pour les décennies à venir.

J'aimerais citer une autre fois, le commissaire M. John Heammerli qui a posé une judicieuse question au représentant du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Service des aires protégées de la Direction du patrimoine écologique et des parcs M. François Brassard.

Volume 3 Séance de la soirée du 14 décembre 2010, référence 2020 et 2025.

« Est-ce que la présence des éoliennes pourrait néanmoins permettre la conservation avec un statut différent d'une réserve de biodiversité?

Non, c'est incompatible. Le projet d'exploitation éolien, c'est une perturbation permanente du milieu qui est diffuse sur le territoire, ce n'est pas compatible. » Cette réponse pour moi clot le débat et je souhaite que le rapport du BAPE aille dans ce sens, car la naissance du parc éolien est la mort du parc du Massif du Sud.

J'aimerais saluer la gentille petite Grive de Nickel, c'est sur ce petit oiseau frêle qu'incombe la grande responsabilité de redonner une sens de responsabilité aux humains. Du haut de son perchoir, au sommet du Mont du Midi, elle combat farouchement contre la sottise humaine qui désire s'approprier son territoire privilégié.

Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, je suis en total désaccord avec l'implantation d'un parc éolien ou toute autre industrie dans le Parc du Massif du Sud.

Annexe

Selon un article paru dans le journal de Montréal (16 novembre 2010)

Michel Munger écrit : « *le travail du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est jugé honnête, mais l'organisme est parfois muselé par le gouvernement.* »

Dans ce même article, Eric Darier, directeur de Greenpeace Québec, a l'impression que le Bape « *était à l'origine un outil intéressant et sérieux, au cours des dernières années, il y a une dérive où le gouvernement a donné les mandats et décidé de la durée de la Commission* ».

Jean Baril, un avocat spécialisé dans les questions d'environnement, croit lui aussi que le Bape est, en théorie, le bon endroit pour débattre de l'impact de projets sur l'environnement.

Les illusions de la coûteuse patente éolienne

Vézina, René . Les Affaires . 06-06-2009

Nous sommes en train de nous faire arnaquer au nom d'une cause apparemment noble.

Hydro-Québec a réservé son plus récent appel d'offres d'énergie éolienne à des groupes locaux et à des communautés autochtones, jusque-là incapables d'être concurrentiels avec les promoteurs privés qui ont remporté les premières mises.

Soit. Mais comme les parcs d'éoliennes seront plus petits (puissance maximale de 25 mégawatts), le coût de revient de l'énergie produite sera plus élevé. Dans un bel élan de générosité, Hydro-Québec a décidé de porter à 12,5 ¢ le prix qu'elle versera pour chaque kilowatt-heure (kW), au moins 3 ¢ de plus que ce qu'elle verse pour les premiers projets éoliens.

Sauf qu'en payant aussi cher, elle va s'occasionner un manque à gagner - et c'est notre facture d'électricité qui augmentera pour le combler.

Regardez à quel point l'équation est faussée.

Hydro-Québec vend son électricité environ 4 ¢ le kW aux entreprises grandes consommatrices, comme les alumineries. Le tarif pour les particuliers est d'environ 7,5 ¢ / kW. Et Hydro-Québec obtient parfois 10 ¢ / kW en exportant l'énergie excédentaire. C'est encore 2,5 ¢ de moins que ce qu'elle paiera aux petits promoteurs éoliens.

Autrement dit, la société d'État consent à acheter à prix d'or cette énergie " douce ". Mais l'addition finale sera salée. Comme aucune entreprise ne peut fonctionner à perte, il faut bien qu'Hydro se refasse ailleurs.

Déjà que l'ère des complexes hydroélectriques ultra-rentables tire à sa fin... Le projet La Romaine étant déjà bien plus coûteux que les précédents, ce n'est surtout pas le temps de jeter l'argent par la fenêtre.

J'ai demandé à Jean-Marc Carpentier, analyste reconnu en matière d'énergie, d'évaluer le coût réel de cette aventure. Au départ, il rappelle que même la production hydroélectrique classique coûte de plus en plus cher. Son coût oscille aujourd'hui autour de 8,5 ¢ / kW. Mais il demeure inférieur de 4 ¢ à celui qui est attaché à cette future énergie éolienne.

Au final, Hydro-Québec y laissera environ 50 millions de dollars chaque année. " L'impact réel correspond donc à une hausse tarifaire de 0,5 %, parce qu'Hydro-Québec n'assumera pas cette perte, mais augmentera les tarifs de tous ses clients, comme le lui permet la Régie de l'énergie ", avance M. Carpentier.

Vous voyez l'affaire ? Pour que les communautés locales y trouvent leur profit, Hydro-Québec doit les subventionner. Au bout du compte, tout le monde paiera la note.

C'est beau de parler des vertus de l'énergie éolienne, mais il faut qu'on en discute en toute connaissance de cause. Grâce aux grands ouvrages hydroélectriques qui ont marqué son histoire, depuis Beauharnois jusqu'à la Baie James, le Québec peut compter sur une énergie propre, abondante et peu coûteuse. Il fait l'envie de ses voisins. Hydro-Québec réussit à amasser des milliards de dollars en bénéfices qui profitent grandement à l'État québécois.

Diversifier ses sources d'approvisionnement - en mettant le vent à contribution - demeure une bonne stratégie. Mais pas si nous avançons en reculant. Pas si nous détricotons ce que des générations précédentes ont peiné à bâtir.

Le développement régional est un enjeu important au Québec. Mais ce ne sont pas les citoyens consommateurs d'électricité qui doivent en faire les frais. La coûteuse patente éolienne n'est pas la solution.

En voudrais-tu dans ton jardin?

« Mais te rends-tu compte, fiancée? De quoi? Qu'elles (les éoliennes) sont certainement à plus de 50 kilomètres d'ici. Te rends-tu compte des monstres qu'il faut qu'elles soient pour qu'on les aperçoive de si loin? Te rends-tu compte que ces monstres, des gens les ont dans la face matin et soir, en toute saison? En voudrais-tu dans ton jardin? Je ne te parle pas non plus du Paysage avec un grand «P», je te parle d'être assis sur ta galerie et d'avoir ce machin de plus de 100 mètres de haut dans la face, ton espace plein de pales qui tournent, ta maison qui valait 300 000 \$ n'en vaut même pas la moitié, c'est de l'idéologie ça? »

Pierre Foglia, chroniqueur, La Presse, 20 avril 2010

Mercredi 7 mai 2008

Les poules sans tête

L'environnement est devenu une véritable tendance doublée d'une conspiration du silence lorsqu'il s'agit d'aborder le cas pathétique des éoliennes, ou de remettre en question la vertu alléguée. Souvenez-vous du dossier de l'éthanol...

Quand Jean Charest annonce un investissement en milliards de dollars pour des éoliennes, il omet de mentionner que cette forme de production d'énergie est la moins efficace et la plus coûteuse comparativement à l'hydro-électricité. En effet, l'ensemble de toutes les études de performance sont unanimes sur le sujet: une éolienne de 1 MWh ne produit pas 1 MWh mais environ 30% de cette capacité, dans le meilleur des scénarios.

Première vérité cachée.

Deuxième vérité que nous apprend les médias lors de l'annonce de Charest: il en coûte beaucoup plus cher de produire l'énergie via l'éolienne : 30% et peut-être même plus.

Troisième et triste vérité: la population "*blanche*" du Québec n'est pas aussi organisée que le Lobby des Premières Nations des territoires nordiques. Il est donc plus facile de vous planter un moulin à vent pour 30 ans dans votre figure et détruire votre environnement que de faire des barrages au Nord. C'est moins sensible politiquement et nous n'avons pas à faire face à des revendications de territoires dits *ancestraux*.

Quand les grosses poches de Toronto se sont présentés chez-nous, au Gouvernement régional de la MRC du Haut-St-Laurent à Huntingdon pour nous demander un appui, voir un *chèque en blanc*, à la plantation d'éoliennes dans notre région, j'ai été le seul Maire autour de la Table à demander le niveau des redevances à payer à la MRC. Personne n'avait abordé ce point. Pas de réponse non plus des grosses poches de Toronto. Aussi, j'ai demandé quel serait le sort réservé à ces installations dans l'éventualité où la compagnie disparaissait avant la durée de vie de ces moulins. Je me suis fait répondre que cette éventualité n'avait pas été envisagée. Belle improvisation.

Vous connaissez la méthode utilisée par les grosses poches: on paie l'agriculteur en échange d'un lettre d'appui de sa part. Puis, on lui fait mitoyer des sommes d'argent pour louer une partie de son lot. Et sans parler des ententes secrètes entre les poches de Toronto et la municipalité d'accueil qui - faut-il le rappeler - se doit d'être fiduciaire des intérêts de l'ensemble de ses citoyens et non seulement de ceux qui recevront une compensation financière.

La Ministre des Affaires municipales, si elle est d'accord avec le fait de *dévierger* littéralement nos territoires - pour un principe énergétique aussi peu efficace - devrait troquer sa jupe pour une paire de culotte et exiger un taux minimum de redevances aux territoires ainsi spoliés. Nous n'avons pas de sang amérindiens, mais nous ne sommes pas

fou à temps plein ! En ce sens, l'exemple de la Nation des Cris doit très certainement être imité. C'est une question de leadership, une denrée rare de nos jours.

Enfin, quelques mots sur cette publicité gouvernementale de Jean Charest qui - à grand placards dans les quotidiens - nous parle de l'annonce rapportée dans tous les journaux. Cette publicité a une odeur nauséabonde d'auto-promotion à même les fonds publics. Monsieur Charest, cessez d'utiliser les fonds publics pour cela, nous savons lire les articles et les manchettes de nos journalistes.

Stéphane Gendron

Maire de la Ville de Huntingdon